



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement – École Iona**  
**23 février 2026 à 18h15**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Iona tenue le 23 février à 18h15, en visioconférence.

**PRÉSENTS :**

Katy Alexis (enseignante)		Mick Guttman (enseignant)
Gaelle Bertrand (parent)		Bruna Roti (technicienne en service de garde)
Hugo Carnide (parent)		
Aurélie Cleret-Buhot (parent)		
Ali Cherief (enseignant)		

Formant quorum sous la présidence de Hugo Carnide.

**ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

- Annie Labrie, Directrice
- Karine Forget, directrice adjointe

**PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :**

Sans objet.

**MEMBRES ABSENTS :**

- Isabelle Pivotto (parent)
- Marie-Claude Poitras (parent)

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum est atteint.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est écourté ce soir. L'objectif de la rencontre étant de revenir sur la résolution des *Règles de conduite à l'école, civisme*.

L'ordre du jour est proposé par Aurélie Cleret-Buhot, appuyé par Katy Alexis.

**Adopté à l'unanimité (01-CE-20260223).**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2026-01-26**

Des corrections avaient été apportées par Isabelle Pivotto.  
Proposé par Aurélie Cleret-Buhot et appuyé par Mme Bruna Roti.  
Le procès-verbal est adopté avec les modifications.

**Adopté à l'unanimité (02-CE-20260223).**

### **4. RÉOLUTION RÈGLES DE CONDUITE À L'ÉCOLE, CIVISME**

Pour rappel, depuis le 1er janvier, l'article de loi implique une échelle de mesures de soutien et de sanctions.

Modification - ajout au point *Civisme*: ce n'est pas à nous de le modifier mais nous pouvons le questionner.

Mme Annie Labrie reprend la lecture des mesures de soutien et des sanctions et nomme qu'il y avait eu beaucoup de réactions. Elle précise qu'il s'agit de propositions et souligne que des points similaires existent déjà sur le site de l'école Iona; qu'il est important de retenir que chaque situation est étudiée, et que des gestes réparateurs sont priorisés avant d'en arriver aux mesures de sanctions.

Elle insiste sur l'importance d'appliquer la gradation des gestes réparateurs afin de permettre à l'élève en question de se reprendre et d'avoir une réflexion sur son geste, avant d'appliquer l'échelle des sanctions.

Aurélie Cleret-Buhot prend la parole pour affirmer son malaise avec le fait que les sanctions de ce tableau semblent applicables pour tout geste de manque de civisme, y compris un non vouvoiement, au même titre que des gestes plus graves ou préjudiciables.

Mme Annie Labrie attire l'attention sur le fait qu'une expulsion est un cas extrême et qui doit être justifié et appuyé. Décision qui ne peut reposer uniquement sur la direction.

Elle propose de garder - retirer les points qui nous correspondent et qui peuvent s'appliquer à notre école.

M. Guttman nomme que la sanction d'expulsion devrait être présente en cas extrême, en vue de dissuader certains comportements graves. Mme Annie Labrie précise que la sanction soit écrite ou non dans les règles de conduite, elle est applicable en cas de geste grave.

Mme Labrie dit que dans la rédaction de la résolution, elle a pris soin de valider l'application de la gradation des sanctions.

La résolution est adoptée avec les modifications discutées : retrait de la sanction d'expulsion.

Mme Annie Labrie demande notre approbation.

M. Ali Cherief propose, Mme Bruna Roti appuie.

**Adopté à l'unanimité (03-CE-20260223).**

HC

Initiales de la Présidence

JS

Initiales de la Direction

## **5. POINTS D'INFORMATION**

### **Inscription 2026-2027**

Mme Annie Labrie nous donne un portrait de la situation : peu de maternelle 4 ans mais plus de maternelle 5 ans.

4 classes demeurent, la répartition diffère: 1 classe de 4 ans et 3 classes de 5 ans.

Au niveau du primaire, jusqu'à présent cela se dessine de façon positive et stable.

## **6. TOUR DE TABLE**

- **Direction**

À la veille des vacances de la relâche, cela semble mérité pour tous: enfants et adultes. Signe de la dernière portion de l'année scolaire et toute la préparation avant la période estivale. Mme Annie Labrie souhaite de bonnes vacances à tout le monde.

- **Représentants du personnel enseignant**

Rien à ajouter. M. Guttman appuie Mme Labrie concernant la semaine de relâche.

- **Représentante du personnel de soutien**

Rien à ajouter.

- **Représentante du service de garde**

Merci à tous les parents présents au spectacle, c'était un beau succès. Mme Bruna est présentement dans la période d'émission des relevés fiscaux. Mme Annie la félicite pour le spectacle.

- **Parents**

Rien à ajouter.

- **Représentant du comité de parents**

Comité de parents: Mme Annie nous lit les faits saillants: formations à venir (budget et enfants handicapés), toutes sont sur le site internet.

Pour le protecteur de l'élève, nouvelle politique au niveau des frais chargés aux parents: Article qui stipule que 80% du matériel payé par les parents doit être utilisé auquel cas les parents peuvent demander un remboursement. Une année de sursis: Les modalités seront définies dès l'année prochaine et Mme Annie Labrie nous les partagera. **Voir Annexe Faits saillants du 27 janvier comité de parents**

- **OPP**

Aurélié Cleret-Buhot nomme avoir oublié de partager les informations concernant les photographes.

Elle demande un suivi concernant l'activité du 26 février: Il manque de parents bénévoles.

## **7. VARIA**

Aucun

## **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

HC

---

Initiales de la Présidence



---

Initiales de la Direction

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h08. La levée de séance est proposée par Aurélie Cleret-Buhot et appuyée par Mr Ali Cherief.

Signatures

  
Présidence

  
Direction d'établissement

  
Initiales de la Présidence

  
Initiales de la Direction